



## DDASS de l'HÉRAULT

### FICHE REFLEXE 1

## INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE GENERALITES

### Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

*C'est un gaz incolore, inodore. Il est émis lors de combustion incomplète quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, (naturel, propane, pétrole liquéfié), charbon, essence...*

### Comment agit le monoxyde de carbone ?

*Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique : il prend la place de l'oxygène dans le sang. Il peut s'avérer mortel en moins d'une heure.*

*Il provoque deux types d'intoxication :*

*☞ Intoxication chronique : maux de tête, nausées, fatigues.*

*☞ Intoxication grave : vertiges, troubles du comportement, pertes de connaissance, coma, décès.*

**Le monoxyde de carbone est responsable de 6000 intoxications par an et 300 décès.**

### Quelles sont les causes du danger ?

*Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus,  
Une mauvaise aération du logement,  
Des fumées mal évacuées.*

### Comment éviter les intoxications ?

Pour les logements :

- 1) Faire vérifier chaque année les installations de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel*
- 2) Aérer le logement même en hiver et ne boucher jamais les aérations.*
- 3) Faire effectuer un ramonage mécanique des conduits de cheminée au moins une fois par an*
- 4) Ne jamais utiliser de groupe électrogène à l'intérieur des habitations ou dans les locaux attenants. Le générateur doit toujours être placé à l'extérieur du logement et loin de toutes prises d'air.*
- 5) Eventuellement installer un détecteur fixe de monoxyde de carbone (norme NF EN 50291)*

Pour les lieux de culte ou de spectacle

Détails fiche n°2

**Que faire si on soupçonne une intoxication au monoxyde de carbone ou si le détecteur se déclenche ?**

- 1) *Evacuer immédiatement les locaux y compris les locaux attenants et contacter les secours (15 SAMU ou 18)*
- 2) *Arrêter l'installation de chauffage ou tout autre source pouvant être à l'origine de l'intoxication uniquement par intervention sur une vanne extérieure. Si le local n'en dispose pas les services de secours se chargeront de cette opération : ne pas risquer une intoxication en retournant à l'intérieur.*

**Pour plus d'informations :**

**DDASS de l'HERAULT** 04 67 07 20 07

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

<http://www.languedoc-roussillon.sante.gouv.fr>